

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Publiée sur le site Internet de la Ville : 26 juin 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

Président : M. Jérémie BREAUD, MAIRE

Secrétaire de séance : Mme Jacqueline PALLUY

Membres présents : 32

M. Jérémie BREAUD, MAIRE, Mme Martine CHAREYRE, M. Marc DUBIEF, Mme Marion CARRIER, Mme Valérie BOULARD, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, Mme Isabelle DA SILVA, M. Jacques CHAMPIER, Mme Evelyne BRUNET, M. Raphaël SULTANA, M. Emmanuel MAILLET, Mme Muriel ROBIC, M. Tarik EZ ZAJJARI, M. René SIMILLION, Mme Christiane RIVOIRE, Mme Jacqueline PALLUY, M. Jean-Francois DELAPIERRE, Mme Françoise KIRASSIAN, M. Stéphane GENIN, M. Albert YOGO, Mme Sandrine BERTHET, M. Stevens BOBI, M. François-Xavier PENICAUD, M. Hervé THIBAUD, M. Rémi COURT, Mme Anne-Laure BADIN, Madame Claire DURAND MOREL, Monsieur Djamel BOUABDALLAH, Monsieur Jean-Pierre ANGOSTO, Madame Stéphanie VELLA, Madame Lucile MOREL, Monsieur Roger MAZANA

Membres ayant donné pouvoir : 8

Mme Nathalie BRAMET REYNAUD pouvoir à M. Tarik EZ ZAJJARI
M. Grégory BRUNET pouvoir à M. Emmanuel MAILLET
Mme Sonia GRANDSERRE pouvoir à Mme Martine CHAREYRE
Mme Maryam EL GUIZANI pouvoir à Mme Marion CARRIER
Mme Marie BRUNET pouvoir à Mme Muriel ROBIC
Mme Anne-Lise LANSAQUE pouvoir à M. Stevens BOBI
M. Jean-Baptiste DOZOLME pouvoir à M. Hervé THIBAUD
M. Djamel BOUDEBIBAH pouvoir à Madame Claire DURAND MOREL

Membres absents: 3

Mme Linda TABTE, M. Fatih DEMIRAY, Madame Nesrine MECHKAR

Membres ne prenant pas part au vote : 4

M. Marc DUBIEF, M. Pascal MIRALLES-FOMINE, M. Tarik EZ ZAJJARI, Madame Lucile MOREL

Délibération n°20240619DEL6

VIE ASSOCIATIVE

Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) Louis Aragon - Approbation de l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs 2024

RAPPORTEUR : M. JACQUES CHAMPIER

Mesdames, Messieurs,

Lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2023, vous avez délibéré sur l’attribution d’une subvention annuelle de fonctionnement 2024, de 519 332 €, en faveur de l’Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon.

Une convention d’objectifs a été conclue et signée le 16 janvier dernier pour l’exercice 2024. Celle-ci prévoit à son article 4.2 le versement de la subvention en 3 acomptes d’un montant égal correspondant à 25 % du montant de la subvention annuelle et du solde de 25 % après la réception des pièces administratives et comptables.

Au printemps, l’association a alerté la Ville de difficultés financières structurelles liées à la forte hausse de sa masse salariale en raison des revalorisations de salaires imposées par la convention collective qui lui est applicable. Afin d’accompagner l’association dans cette période difficile, il vous est proposé d’avenanter la convention d’objectif pour l’année 2024 afin que :

- une subvention complémentaire exceptionnelle de 40 000 € soit versée à l’association,
- le 3ème acompte soit revu à la hausse pour assurer à l’association un niveau de trésorerie suffisant et que celui-ci soit versé dès conclusion de cet avenant.

Calendrier initial des versements	1er acompte de 25 % en janvier	2ème acompte de 25 % en avril	3ème acompte de 25 % en juillet	solde restant de 25 % et reliquats d’arrondis
		129 800 €	129 800 €	129 800 €

Nouveau calendrier des versements	1er acompte de 25 % versé en janvier	2ème acompte de 25 % versé en avril	3ème acompte (45 % de la subvention)+ 40 000 € de subvention exceptionnelle versés immédiatement après signature de l’avenant	solde restant de 5 % de la subvention initiale et reliquats d’arrondis
		129 800 €	129 800 €	273 600 €

Il vous est donc proposé, au regard de ces éléments, d’approuver l’avenant n° 1 à la convention d’objectifs 2024 joint en annexe et les nouvelles modalités de versement des contributions financières apportées par la Ville.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouvelles modalités de versement de la subvention annuelle 2024 à l’Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon et le calendrier présenté,
- **APPROUVER** le versement d’une subvention exceptionnelle de 40 000 € à l’Association Maison des Jeunes et de la Culture Louis Aragon et le calendrier présenté,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l’avenant n° 1 à la convention d’objectifs 2024 avec l’association.

Après délibération, le Conseil Municipal ADOPTE A L’UNANIMITE le rapport de M. le Maire.

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le 21/06/2024



ID : 069-216900290-20240620-20240619DEL6-DE

Le Maire,

Jérémie BREAUD